

Le gouvernement a pleinement engagé les provinces dans les négociations de l'AMI par le Canada. Dès le lancement des négociations en 1995, les provinces ont été consultées fréquemment et régulièrement. Elles ont été informées après chaque séance de négociation, ont reçu des copies de tous les rapports et ont eu accès à tous les documents des négociations. Au cours des trois dernières années, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux ont eu de nombreuses rencontres pour discuter des dossiers touchant aux négociations. La réunion fédérale-provinciale des ministres du commerce du 19 février 1998 a permis de procéder à une discussion approfondie sur les objectifs et les enjeux du Canada. Aucune province n'a préconisé le retrait du Canada des négociations.

Le Parlement

Le gouvernement accepte de consulter davantage le Comité sur les négociations menant à un éventuel Accord, et de continuer à rendre public les nouvelles versions de la codification des textes de travail préliminaires de l'AMI au fur et à mesure que celles-ci seront disponibles.

Recommandation 4

Le gouvernement devrait songer à faire une étude d'impact détaillée expliquant pourquoi le Canada devrait être partie à l'AMI. Si cela s'avérait pertinent, l'étude comporterait un exposé sur les effets économiques, environnementaux, sociaux et culturels prévisibles de l'Accord et sur les obligations que ses dispositions finales imposeraient.

Le gouvernement accepte l'esprit de cette recommandation, mais note cependant que les objectifs poursuivis par le Canada dans la recherche d'un AMI satisfaisant sont bien définis et les enjeux fondamentaux pour le Canada sont clairement cernés.

L'objectif poursuivi par le Canada dans la recherche d'un AMI satisfaisant est clair : garantir aux sociétés canadiennes à l'étranger un traitement aussi équitable et prévisible que celui dont jouissent les investisseurs étrangers au Canada.

Le gouvernement évalue continuellement les effets plus vastes de l'AMI naissant, en insistant sur ses conséquences économiques, environnementales, sociales et culturelles possibles. Grâce aux consultations intensives qui ont eu lieu à ce jour avec les provinces, des organisations non gouvernementales, le monde des affaires et d'autres groupes, le Canada est renseigné sur les effets et les avantages possibles d'un accord. Les audiences du CPAECI et le rapport exhaustif du Comité ont été de précieux outils d'information du gouvernement sur les effets prévus d'un accord et, à ce titre, ont contribué à modeler les objectifs poursuivis par le Canada dans les négociations.

À la lumière de ces analyses et de ces consultations, le gouvernement a pu cerner les enjeux de base du Canada dans les négociations, enjeux qui se traduisent pleinement dans les réserves provisoires qu'inclurait le Canada dans un éventuel accord. Ces enjeux ont guidé les négociateurs canadiens tout au long des négociations.

Recommandation 5

Dans toute négociation future au sujet de questions d'une aussi vaste portée que l'AMI, le gouvernement devrait établir un processus ouvert et transparent permettant d'informer le public et d'avoir des consultations publiques en temps opportun sous réserve des impératifs d'ordre stratégique.